



Loi travail : c'est toujours non !

En juillet, contre l'avis majoritaire de la population, le Premier ministre a eu une troisième et ultime fois recours au 49.3 à l'Assemblée nationale pour imposer la loi « Travail ».

Promulguée le 8 août dernier, elle menace l'ensemble des garanties collectives encadrant le contrat de travail. En effet, elle entérine la disparition du principe de faveur acquis en 1936 et l'inversion de la hiérarchie des normes, notamment pour le temps de travail, les heures supplémentaires, les astreintes.

C'est une loi de dumping social qui dans la Fonction publique permettra de déroger à terme au statut général et aux statuts particuliers par, entre autres, le démantèlement des règles de gestion. Les attaques contre le salariat du privé finissent toujours par « retomber » sur le secteur public ou semi public.

Déjà cette loi a donné des ailes à Pierre Gattaz, président du MEDEF qui a exigé 90 milliards d'euros supplémentaires d'allègements fiscaux pour les patrons, cadeau qui s'ajouterait aux 40 milliards déjà obtenus dans le cadre du Pacte de responsabilité...

Comme si ça ne suffisait pas, l'État et le patronat se sont engagés depuis plusieurs mois dans une dérive autoritaire. Ils n'ont cessé d'accentuer la pression contre les libertés syndicales et continuent d'entraver l'action des salariés.

Dans ce contexte, tout en prenant pleinement la mesure de la gravité de la situation liée aux attentats terroristes qui ont endeuillé la France, les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO réaffirment qu'elles n'accepteront pas de se laisser museler, en particulier lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts matériels et moraux des agents.

Elles réaffirment leur détermination à poursuivre le combat contre la loi « Travail », et appellent, le 15 septembre, les agents à participer massivement aux actions et initiatives interprofessionnelles.

Promulgation ou pas, on n'en veut pas ! Abrogation de la Loi Travail !

Paris le 2 septembre 2016